

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... TOULOUSE**



1311644

Dénomination : OKTAL
n° de gestion : 1989B00143
n° d'identification : 349 103 531
n° de dépôt : A2010/006620
Date du dépôt : 10/05/2010
Pièce : Extrait du PV des délibérations du conseil
d'administration en date du 01/04/2010

10 MAI 2010

enregistré sous le numéro : 6620
N° de gestion :

893 143

OKTAL
Société Anonyme
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : Immeuble Aurélien II - 2 rue Boudeville
31100 TOULOUSE
349 103 531 RCS TOULOUSE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} AVRIL 2010**

.....

Le Président rappelle qu'aux termes du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2006, il a été décidé que la direction générale serait assurée par une autre personne physique que le Président et a nommé en qualité de directeur général M. Bruno FARGEON.

Le Président indique que M. Bruno FARGEON a démissionné de ses fonctions de Directeur Général et a demandé à être déchargé de son mandat d'administrateur de la société OKTAL à compter du 15/01/2010, et qu'il convient en conséquence de procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de la démission de M. Bruno FARGEON de ses fonctions de Directeur Général à compter du 15/01/2010 et, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Laurent SALANQUEDA, né le 29/03/1972 à BEZIERS (34), de nationalité française et demeurant 50 rue Gaston DOUMERGUE 31170 TOURNEFEUILLE pour assumer la direction générale de la Société à compter du 01/04/2010 et pour une durée de 6 (six) années.

Le Conseil d'Administration prend acte que le Président du Conseil d'administration a assuré la direction générale par intérim pour la période du 15/01/2010 au 31/03/2010 avec l'appui du Comité Directeur Opérationnel de la société OKTAL.

Monsieur Laurent SALANQUEDA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Laurent SALANQUEDA jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur inopposable aux tiers, Monsieur Laurent SALANQUEDA devra recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour toutes décisions relatives :

- aux achats ou ventes d'actifs d'une valeur supérieure à 200 000 euros ;
 - aux investissements ou désinvestissements excédant un montant de 200 000 euros ;
 - aux prises de participation.
-

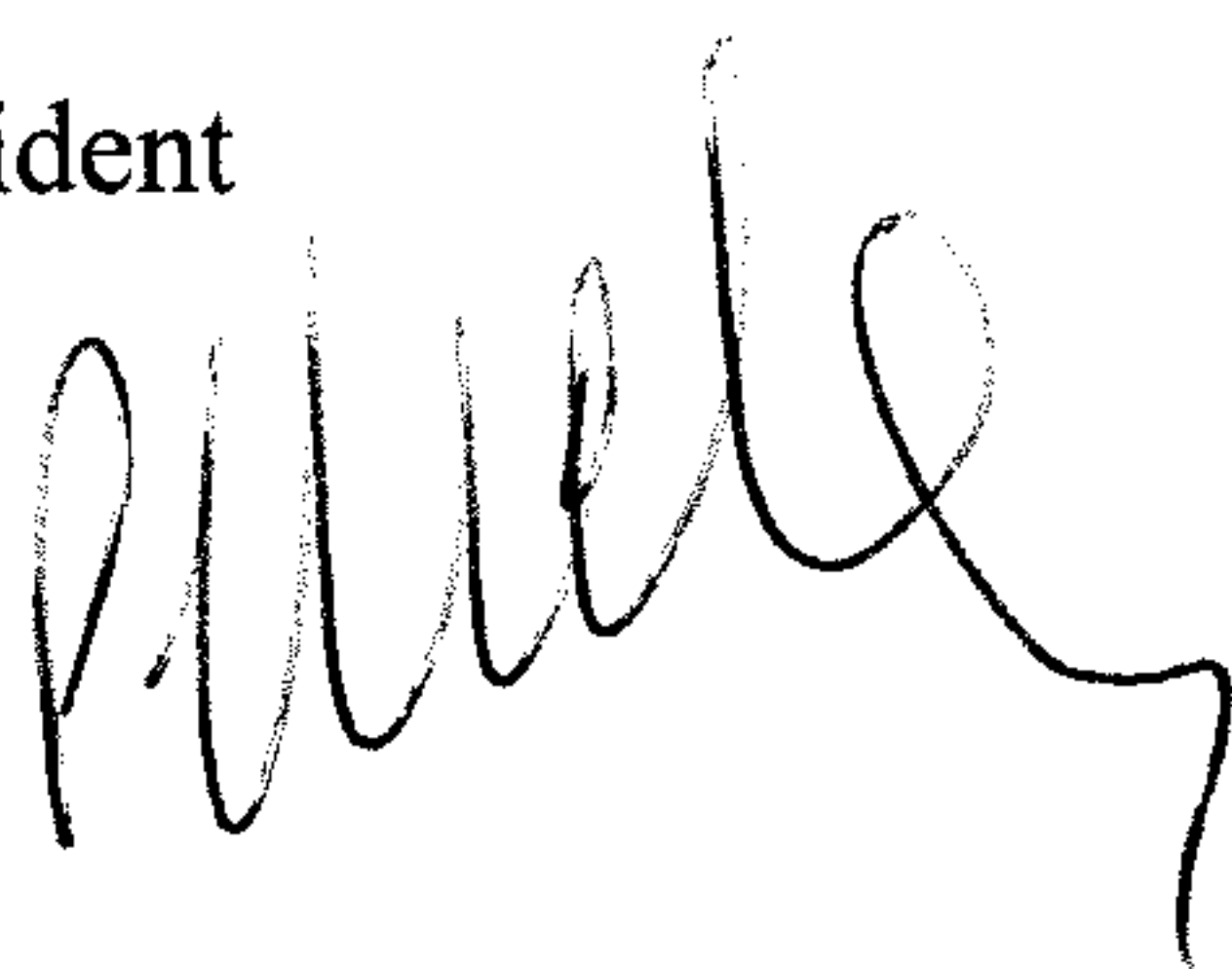
Enfin, le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. Bruno FARGEON de son mandat d'administrateur à compter du 15 janvier 2010 et qu'il n'a pas été procédé à son remplacement.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

.....

Pour extrait certifié conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Muller', written over the text 'Le Président'.